



Forges-Les-Bains

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

19 - 2016

**Prononçant le déclassement du Centre d'Accueil et d'Orientation pour migrants situé au 42 rue du Général Leclerc à Forges-Les-Bains**

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE

24 OCT. 2016

ARRIVEE

LA MAIRE DE FORGES-LES-BAINS

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2212-2 ;*

*Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 111-8-3, R 111-19-11 et R 123-46 ;*

*Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;*

*Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissement Recevant du Public de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les Etablissements Recevant du Public de 5<sup>ème</sup> catégorie ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2014- PREF/DCSIPC/SIDPC 10 du 12/01/2015 modifié relatif à la création de la sous-commission départementale de sécurité de l'Essonne ;*

*Vu le procès-verbal de la Commission Communale de Sécurité qui s'est tenue le 3 octobre 2016 et qui concerne le Centre d'Accueil et d'Orientation pour migrants situé au 42 rue du Général Leclerc à Forges-Les-Bains, avec un classement en Etablissement Recevant du Public de catégorie O et un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation ;*

*Vu le recours hiérarchique présenté par l'exploitant EMMAUS SOLIDARITE le 10 octobre 2016 en vue de la requalification du Centre d'Accueil et d'Orientation en foyer logement ;*

*Vu le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité en date du 12 octobre 2016 ;*

Mairie de Forges-Les-Bains

9 rue du Docteur Babin 91470 Forges-Les-Bains

☎ 01 64 91 03 29 - Fax : 01 64 91 01 25 - Courriel : mairie@forgeslesbains.fr

SIRET N° 21910249800017

*Vu l'avis favorable émis par cette sous-commission en vue de la requalification du Centre d'Accueil et d'Orientation des migrants, en habitation de 2<sup>ème</sup> famille collective, en foyer logement ;*

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : le Centre d'Accueil et d'Orientation est requalifié en habitation de 2<sup>ème</sup> famille collective, en foyer logement.

**ARTICLE 2** : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Chef de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera également adressée à :

- Madame la sous-préfète de Palaiseau,
- Emmaüs Solidarité.



Fait à Forges-Les-Bains,  
le 18 octobre 2016



La Maire,

  
Marie LESPERT CHABRIER